



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recours aux listes complémentaires du privé sous contrat

Question écrite n° 43884

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'annonce faite par M. le Premier ministre de l'ouverture des listes complémentaires afin de pallier les difficultés liées à l'absence des professeurs dans le contexte de la crise sanitaire. Ainsi, selon les annonces faites, ce sont 824 postes sous statut qui seront débloqués afin de permettre aux classes de rester ouvertes aussi longtemps que possible et donc éviter une rupture pédagogique. Toutefois, aucune annonce spécifique pour les listes complémentaires de l'enseignement privé sous contrat n'a été faite. Ce sont donc 96 candidats des listes CPRE privé 2021 qui sont toujours en attente d'une égalité de traitement, d'autant plus que les établissements privés sous contrat sont eux aussi soumis à des tensions liées à l'absence de professeurs pour cause de covid-19. Ce sont ainsi près de 100 enseignants qui sont mobilisables immédiatement. En conséquence, elle lui demande si le Gouvernement va ouvrir exceptionnellement les listes complémentaires du privé, comme c'est le cas pour le CPRE public.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Kuster](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43884

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2022](#), page 597

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)